

# Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal

**Journées Médicales Havraises 2017**

Dr Véronique Lauwick

Dr Valérie Layet

# Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal

Les CPDP, constitués par la **loi de bioéthique de 1994**,  
fonctionnent **depuis 1999**

(date de parution des décrets d'application de cette loi)

# Missions des CPDP

**1 favoriser l'accès à l'ensemble des activités de DPN** et assurer leur mise en œuvre en constituant un pôle de compétences cliniques, biologiques et d'imagerie au service des patients et des praticiens

**2** aider les équipes médicales et les couples dans l'analyse, la prise de décision et le suivi de la grossesse **lorsqu'une anomalie fœtale est suspectée ou détectée**, et lorsqu'une **transmission héréditaire** de maladie dans une famille amène à envisager un diagnostic prénatal (DPN) ou un diagnostic préimplantatoire (DPI)

# Centres Pluridisciplinaires de diagnostic Prénatal

- **DPN = diagnostic prénatal** ensemble des moyens médicaux mis en œuvre au cours de la grossesse pour détecter in utero chez l'embryon ou le fœtus une affection de particulière gravité. Ces moyens relèvent de la clinique, de la biologie et de l'imagerie.
- **DPI = diagnostic préimplantatoire** diagnostic de maladie génétique ou d'aberration chromosomique réalisé sur embryons obtenus in vitro dans le but d'implanter un embryon indemne de l'affection redoutée.

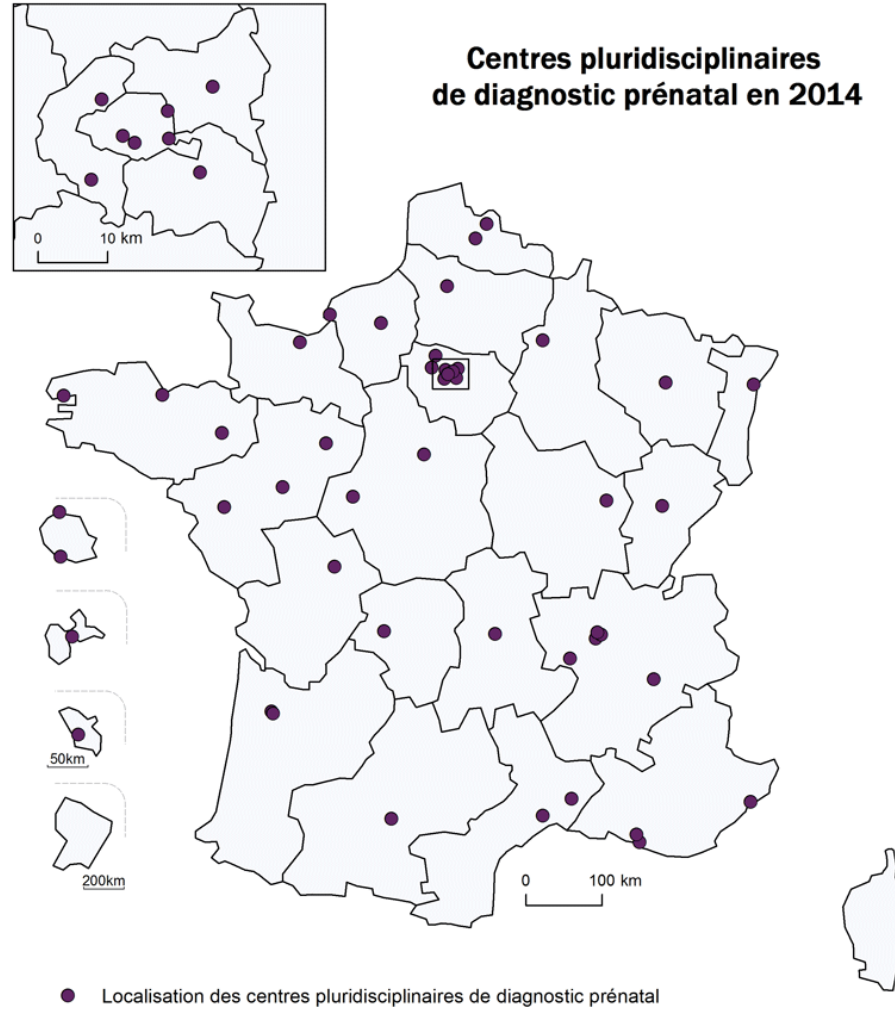
# Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal

3 organiser des actions de **formation théorique et pratique** pour les praticiens concernés par le DPN

■4 Lorsque le fœtus présente une **forte probabilité** d'affection de **particulière gravité** réputée comme **incurable** au moment du diagnostic, les CPDP ont la charge de l'attester. Ceci rend possible, si les parents le souhaitent, **l'interruption volontaire de grossesse pour motif médical (IMG)**

■ Dans le cas contraire, les CPDP ont la charge de contribuer au suivi de la grossesse, à l'accouchement et à la prise en charge du nouveau-né dans les meilleures conditions de soins possibles.

# Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal



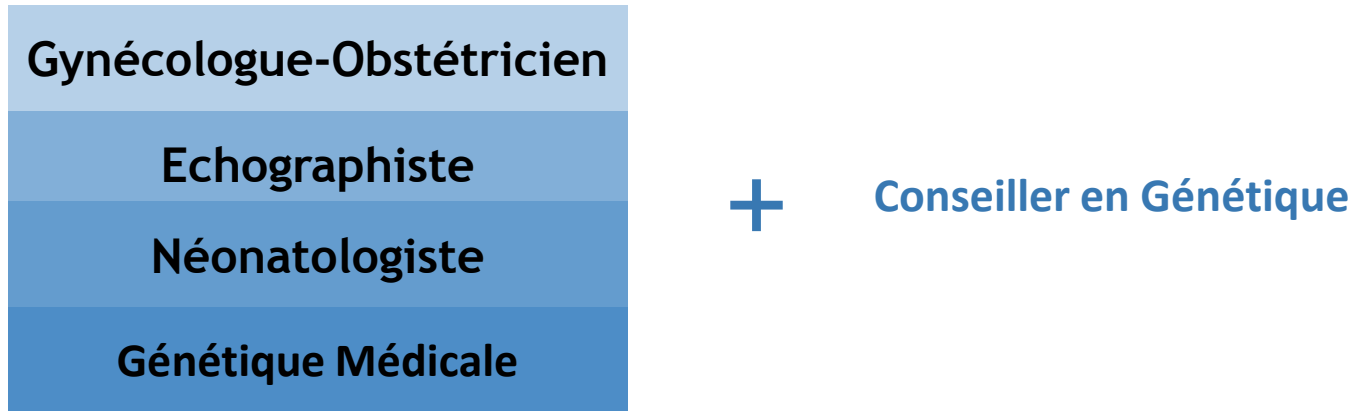
**48 CPDPN**

# Constitution d'un CPDP

- Modalités de mise en place définies par le Code de la Santé publique
- Les CPDP sont installés au sein d'établissements de santé à but non lucratif (sauf 2)
- Demande faite par le Directeur de l'établissement au Directeur de l'Agence de la biomédecine
- Mise à jour par l'ABM de la liste des CPDP autorisés

# Constitution d'un CPDP

- Ce qui est indispensable et obligatoire



- Ce qui indispensable mais "non obligatoire"

Psychologue  
Sage-femme  
secrétaire

Cardio-pédiatre  
Chirurgien pédiatre  
Neuro-pédiatre

Explorations  
RadioPédiatre  
Biologiste  
Foetopathologiste



# Le Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal de la région Estuaire de la Seine



- **Gynécologues-obstétriciens** : Sophie Degré, Stéphanie Potel, Sylvie Sotter et Alain Talbot
  - **Echographistes** : Sophie Degré, Annie Aubin et Stéphanie Potel
  - **Néonatalogistes** : Pierre Amusini et Julien Mourdie
  - **Généticiens** : Valérie Layet et Elodie Lacaze
- 
- **Mais aussi** : Lalia Ben Malfi et Corinne Ricouard (sage-femmes échographistes), Cindy Bleuse (psychologue), Jacques Bouloche (neuro-pédiatre), Jean-Baptiste Chevet et Brigitte Hugueny (chirurgiens pédiatres), Nadine David et Caroline Parrod (cardio-pédiatres), Laurence Grisel, Cathy Bréon et Sabine Vandaele (sage-femmes)...

# Le dépistage prénatal

Il concerne toutes les femmes enceintes :

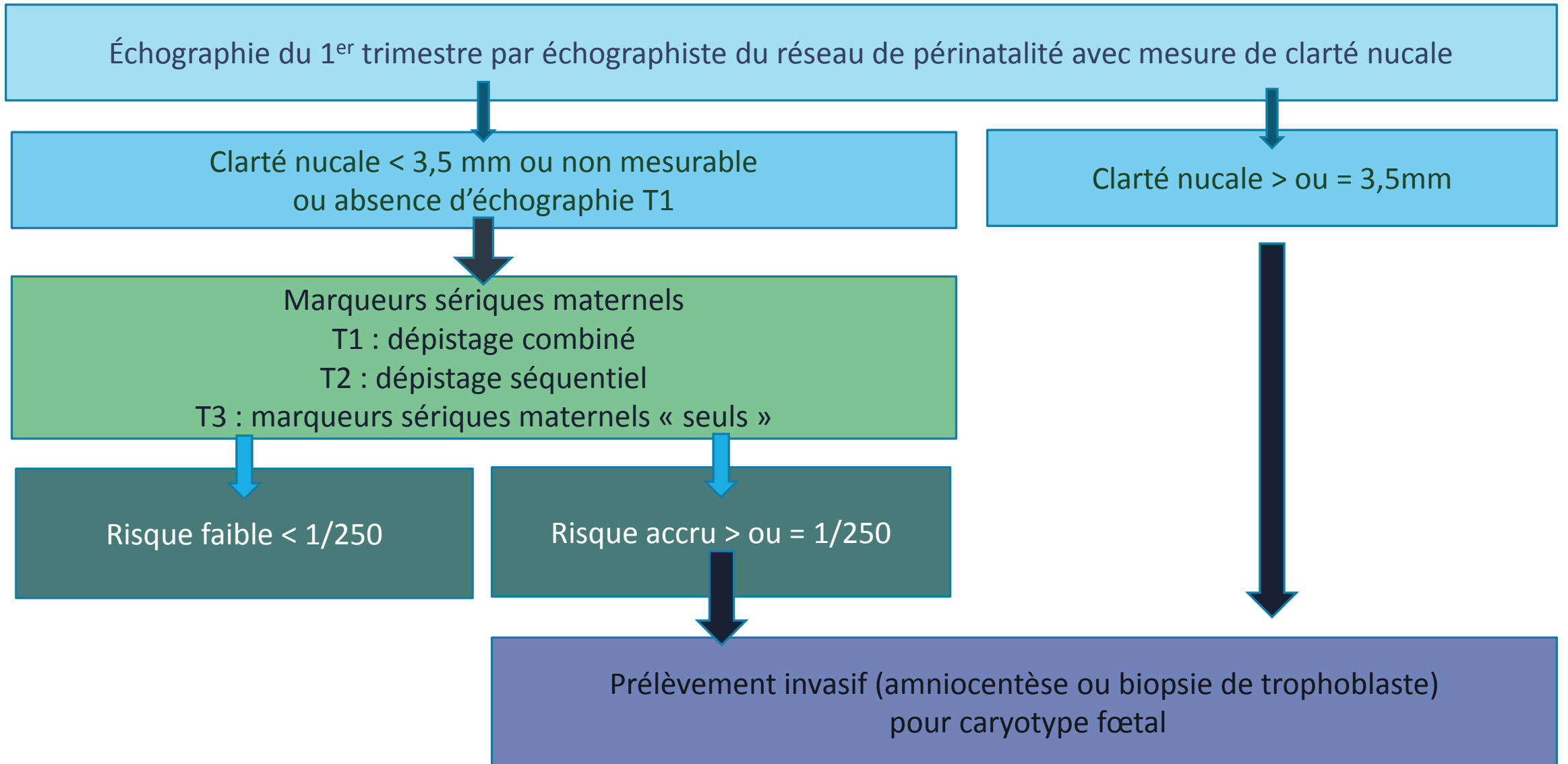
- interrogatoire
- échographies à 12 (entre 11 et 13+6 par un échographiste agréé), 22 et 32 semaines d'aménorrhée
- dépistage de la trisomie 21

# Dépistage prénatal de la trisomie 21

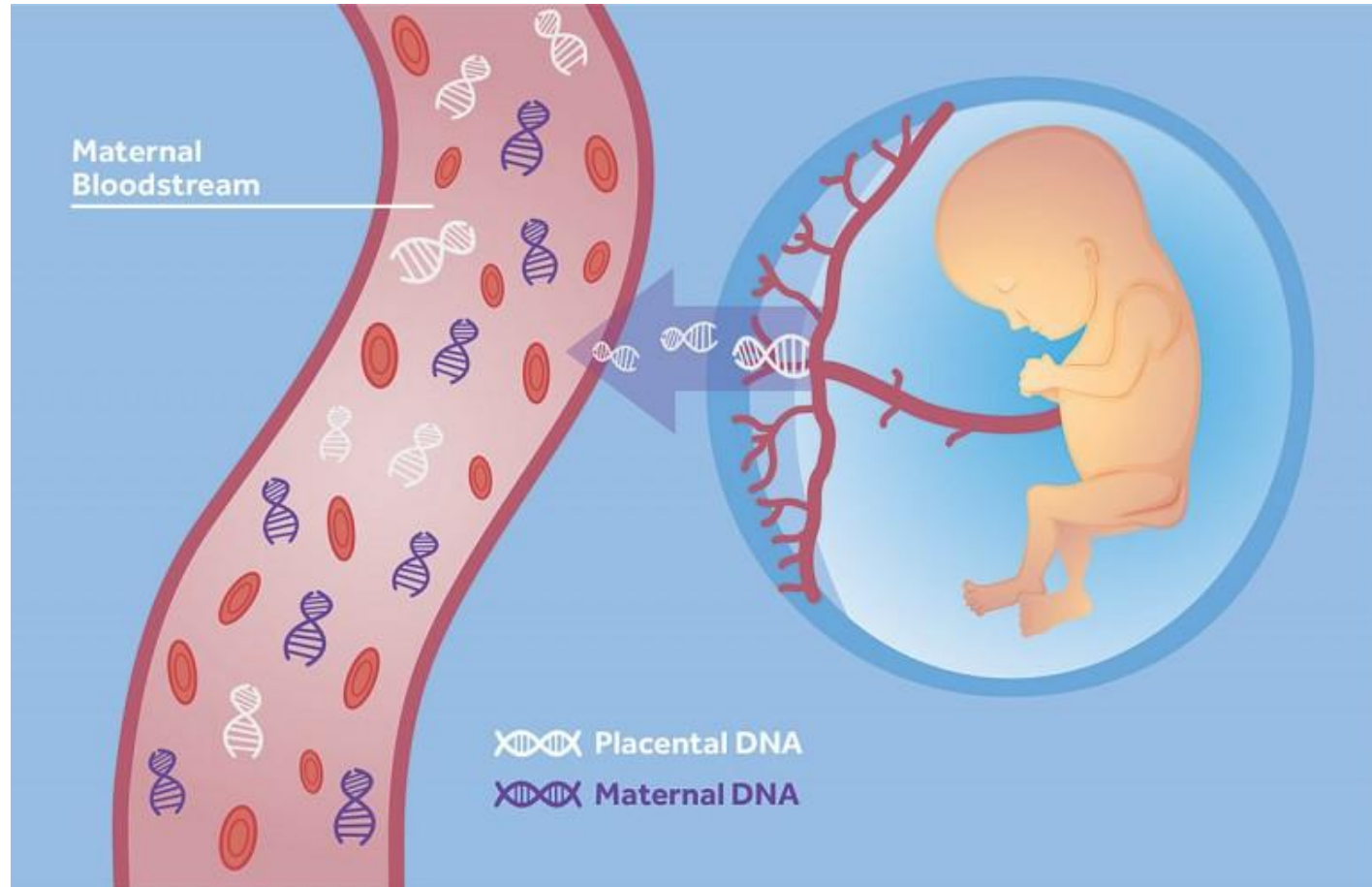


- proposé à toutes les femmes enceintes (devoir d'information du médecin)
- non obligatoire
- le dépistage préconisé par l'HAS est le dépistage combiné au premier trimestre : avec trois paramètres : clarté nucale entre 11SA et 13SA+6, âge maternel, marqueurs sériques maternels PappA et hCG
- autres dépistages : MSM T2, séquentiel T2, âge maternel, signe d'appel échographique

# Dépistage de la trisomie 21



# Dépistage non invasif de la trisomie 21



# Dépistage de la trisomie 21

Échographie du 1<sup>er</sup> trimestre par échographiste du réseau de périnatalité avec mesure de clarté nucale

Clarté nucale < 3,5 mm ou non mesurable  
ou absence d'échographie T1

Clarté nucale > ou = 3,5mm

Marqueurs sériques maternels  
T1 : dépistage combiné  
T2 : dépistage séquentiel  
T3 : marqueurs sériques maternels « seuls »

Risque faible  
< 1/1000

Risque > ou = 1/1000  
+ CN < ou = 95<sup>e</sup> perc.

Risque > ou =  
1/1000 + CN > 95<sup>e</sup>  
perc.

négatif

**DPNI**

positif

**Prélèvement invasif**

# Interruptions Médicales de Grossesse

- **IMG**

Forte probabilité  
Particulière gravité  
Incurabilité

- **Pas de liste**

- **Limites fixées équipe (2 experts) et le couple**

- **Cas litigieux**

“En cas de difficultés de trouver une position commune à tous les membres du CPDPN, il Est possible d’entendre la femme ou le couple dont l’opinion pourra faire que deux membres Du CPDPN délivrent ou pas l’attestation.”

Indications fœtales	Année 2014
chromosomes	39,9%
génétique	6,7%
infections	0,9%
malformations	44,3%
autres	8,2

# Quelques chiffres (2014)

---

802 328 naissances

28 082 femmes dont le dossier a été présenté en CPDP, soit 3,5% des femmes enceintes

7104 IMG pour raison foétale / 318 IMG pour raison maternelle



# IMG : activité des CPDP (2014)

	<b>France</b>	<b>Le Havre</b>
<b>Nb femmes</b>	<b>28 802</b>	<b>268</b>
<b>IMG foetales</b>	<b>7104</b>	<b>37</b>
<b>IMG maternelles</b>	<b>318</b>	<b>1</b>
<b>Refus IMG par CPDP</b>	<b>107</b>	<b>0</b>
<b>G. poursuivies malgré pronostic grave</b>	<b>1173</b>	<b>26</b>

# Thérapeutiques fœtales

- **Drainages amniotiques (hydramnios)**
- **Traitement médicamenteux : dysthyroïdies fœtales, troubles du rythme cardiaque**
- **Dérivations in utero**
- **Chirurgie fœtale**

# Thérapeutiques foétales

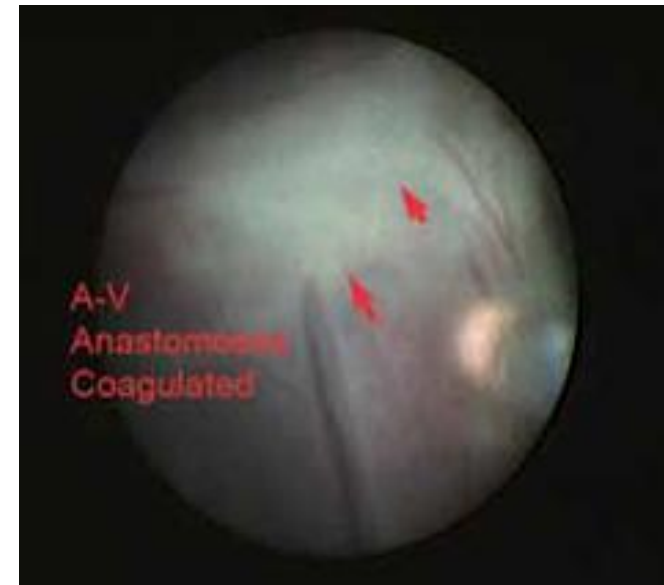
**Hernie diaphragmatique:  
pose de ballonnet  
Intra-trachéal par endoscopie**



**Chirurgie d'anomalie  
de fermeture du tube neural**

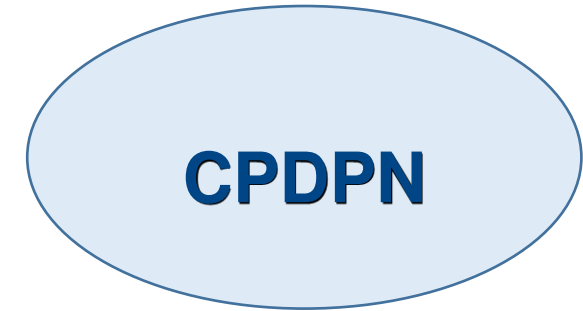


**Syndrome transfuseur-transfusé:  
coagulation au laser  
d'anastomoses placentaires**

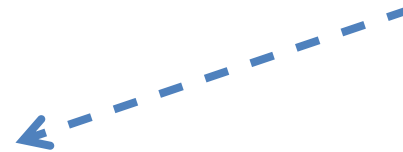


## Autres activités des CPDPN

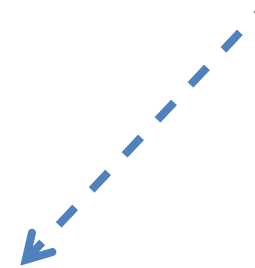
**Formation théorique et pratique** des professionnels impliqués dans le diagnostic prénatal



**Rapport annuel d'activité** adressé à l'ABM et à l'ARS



Suivi des **issues de grossesses**



Participation au **contrôle qualité des échographies** pour les réseaux périnatalité



Merci pour votre attention!